

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE PARCS
D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX**

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023

ID : 040-200005171-20231009-SGX_DL2_91023-DE

**N° 2**

Objet : Approbation de l'avenant n° 4 à la convention de concession d'aménagement du lotissement à vocation économique de Souspesse à Saint-Martin-de-Seignanx

Le 9 octobre 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni, au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- . M. Xavier FORTINON
- . M. Cyril GAYSSOT
- . Mme Eva BELIN

Représentant la Communauté de communes du Seignanx :

- . Mme Isabelle DUFAU
- . Mme Laurence GUTIERREZ
- . Mme Isabelle NOGARO
- . M. Gilles PEYNOCHE

Avaient donné procuration :

- . M. Jean-Luc DELPUECH à M. Xavier FORTINON
- . Mme Nadine DURU à Mme Isabelle NOGARO

Etaient excusés :

- Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Rachel DURQUETY
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sylvie PEDUCASSE
- M. Pierre PASQUIER

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de communes du Seignanx : M. Laurent CLAUDE, Directeur Général des Services et Mme Séverine CASTAGNET, Développement économique
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable service aménagement et M. Mathieu SERVILLAT, Chargé d'opérations
- Pour la Paierie Départementale : Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour le Conseil départemental : M. Nicolas BRUNIER et Mme Stéphanie LASSIS, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU la convention de concession d'aménagement du lotissement à vocation économique de Souspesse à Saint-Martin-de-Seignanx conclue le 21 mars 2011 entre le Syndicat Mixte et la SATEL pour une durée de 10 ans, ensemble les avenants n° 1 en date du 20 octobre 2020, n° 2 du 15 décembre 2021 et n°3 du 4 avril 2023,

CONSIDERANT qu'afin de permettre la réalisation de voirie et réseaux et la commercialisation de lots du lotissement de Souspesse, il y a lieu d'approuver l'avenant n° 4 à la convention de concession d'aménagement ayant pour objet de prolonger la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2025,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver l'avenant n° 4 à la convention de concession d'aménagement du lotissement à vocation économique de Souspesse à Saint-Martin-de-Seignanx, à intervenir entre le Syndicat Mixte et la SATEL, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à le signer.

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON



Satel

AVENANT N°4

**AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT A
VOCATION ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
DE SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX (SECTEUR SOUSPESSE)**



ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de parcs d'activités économiques sur le territoire de la Communauté de communes du Seignanx, représenté par Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat en exercice, dûment habilité en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 14 mars 2023,

Et qui sera désigné dans ce qui suit par le terme « le Syndicat Mixte » ou « le concédant »

d'une part,

Et,

La Société d'Aménagement des Territoires et d'Equipement des Landes, Société d'Economie Mixte au capital de 765 500 €, dont le siège social est à Mont de Marsan, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 896 350 222, représentée par Monsieur Olivier MARTINEZ, Président de la dite société, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2021,

Et qui sera désigné dans ce qui suit par le terme « la SATEL » ou « le concessionnaire »

d'autre part,

Il a été d'abord exposé puis convenu ce qui suit :

Dans le cadre de la réalisation du lotissement à vocation économique de Souspesse, une convention de concession a été conclue entre le Syndicat Mixte et la SATEL le 21 mars 2011 pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la convention de concession.

Par avenants n° 1, 2 et 3 en date des 20 octobre 2020, 15 décembre 2021 et 4 avril 2023, la durée de ladite concession a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Afin de permettre la commercialisation des derniers lots du lotissement Souspesse nécessitant la réalisation d'une nouvelle voie d'accès, le présent avenant a pour objet de prolonger la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2025.



ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2 - PRIX

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière.

ARTICLE 3 - MODIFICATIONS

Toutes les clauses initiales non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Mont-de-Marsan, le

Pour la SATEL,

Pour le Syndicat Mixte,

Olivier MARTINEZ

Xavier FORTINON